



32^e Tournoi Régional « Ludovic BAYART »

Tournoi homologué sous le numéro :

RÈGLEMENT

Article 1. Le Samedi 15, le dimanche 16 et le lundi 17 mai 2027 sera organisé dans la nouvelle salle spécifique, 27 rue de la Pinotière, le 32^e tournoi régional sur 12 tableaux selon les règlements de la F.F.T.T. et un tableau double en classement intégral. Ce tournoi se déroulera sur 8 tables.

Article 2. L'épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés des clubs de la ligue du centre de la région centre val de Loire, les tableaux sont ouverts à tous sauf poussins, non licenciés et promos loisirs. Récompenses aux 4 premiers joueurs de chaque tableau. Si moins de neuf joueurs seuls les trois premiers seront récompensés. Tout joueur parti avant la remise des lots ne pourra prétendre à sa récompense. La petite finale pour la place trois et quatre se jouera.

Article 3. Les inscriptions se feront en ligne obligatoirement, pas d'inscription sur place et doivent nous être adressées via le lien du site du tournoi : tournoi.tt-parcay-meslay.fr, en précisant : **NOM ET PRENOM - N° DE LICENCE - CLUB - CLASSEMENT DE 2^E PHASE - CATEGORIE D'AGE et LES TABLEAUX CHOISIS**. Les droits d'inscription devront être réglés au plus tard 30 minutes avant le début des tableaux. Paiement jour par jour pour les inscriptions, 7 euros par tableau, 10 euros par paire pour le double, une fois l'inscription enregistrée aucun remboursement ne sera effectué peu importe le motif. Démarrage des pré-inscriptions uniquement en ligne le 01 avril 2027. Un maximum de 24 joueurs sera inscrit dans chaque tableau. **Pour le double classement intégral les inscriptions se feront via l'adresse mail du club uniquement : ttparcaymeslay@gmail.com (24 paires maximum).**

Tout joueur ou joueuse absent 15 minutes avant le début d'un tableau, sera scratché.

Article 4 : Juge arbitre : Vivien Lançon et Sandrine Chaponneau. Saisie SPID et logistique informatique.

Responsable du tournoi : Yannick FRANCOIS : 07.81.81.60.73, ttparcaymeslay@gmail.com

Les juges arbitres et le responsable de l'organisation seront les seules habilités à régler les cas litigieux non prévus au règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi. Leurs décisions seront sans appel.

Les juges arbitres ne pourront s'inscrire dans aucun tableau.

Article 5. Dans les séries les qualifications, pour le tableau final, se feront par poule de 3 ou 4 joueurs (ses) avec 2 qualifiés (es) par poule : sur décision du juge arbitre en fonction du nombre d'inscrits. Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes de 11 points, sauf pour la finale du tableau P (500 – 1899) qui se déroulera en quatre manches. Cette seule finale se jouera à la fin du tournoi en présence du public. Les tableaux se poursuivront par élimination directe.

Article 6. Chaque participant(e), suivant son classement (et sa catégorie) pourra s'inscrire au maximum par jour dans deux tableaux qui ne se suivent pas.

Article 7. Afin d'assurer une gestion rigoureuse, nous demandons aux joueurs (ses) de respecter les horaires.

Article 8. La tenue sportive sera exigée. Les balles PVC (40mm) seront fournies par les joueurs (ses).

Article 9. Dans tous les tableaux, le perdant arbitrera le tour suivant. En poule, les joueurs(ses) assurent leur arbitrage.

Article 10. Les joueurs (ses) devront être en mesure de présenter leur attestation de licence et une pièce d'identité aux juges arbitres, également leur QR code en cas de Passe Sanitaire et/ou Vaccinal Obligatoire.

Article 11. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de pertes, de vols ou de tout incident survenu au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et les trajets.

Article 12. Récompenses

Recompenses 2027				
15 Mai 2027	1	2	3	4
TABLEAU A 9H30 1199	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU B 10H30 599	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU C 11H30 999	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU D 12h30 1599	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU E 13h30 1099	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU F 18 h DOUBLES	Lots Coupes	Lots	Lots	Lots
16 Mai 2027	1	2	3	4
TABLEAU G 9H30 799	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU H 10H30 1399	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU I 11H30 899	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU J 12H30 1499	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
17 Mai 2027	1	2	3	4
TABLEAU K 9H30 1299	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU L 10H30 699	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots
TABLEAU M 11H30 1899	Bon cap sport Valeur 60 € Lots Coupe	Bon cap sport Valeur 40 € Lots	Bon cap sport Valeur 25 € Lots	Bon cap sport Valeur 15 € Lots

Article 13. Il est formellement interdit de fumer dans la salle et de manger dans les aires de jeu. Le port de chaussures de sport propres est obligatoire. Port du masque en dehors des aires de jeu s'il y a toujours des restrictions.

Article 14. Le classement requis est celui de la licence en début de deuxième phase.

Article 15. L'envoi des résultats au comité d'Indre et Loire par le comité d'organisation se fera dans le mois qui suit la compétition.

Article 16. La dotation est de 2500 euros en bons « CAP SPORT », coupes et lots divers.

Article 16. Buvette et restauration sur place.

Le Président du club de Tennis de Table de Parçay-Meslay
Yannick FRANÇOIS